

## Approche par cluster

Introduite en 2005 dans le cadre de la vaste réforme humanitaire et développée au sein du [programme de transformation](#) du Comité permanent interorganisations (CPI), l'approche par cluster vise à rendre l'intervention humanitaire plus prévisible grâce à une meilleure coordination sectorielle entre les acteurs humanitaires. L'objectif consiste à faciliter la mise en place d'un encadrement et d'une coopération plus prévisibles, à renforcer les partenariats, à améliorer la planification et l'établissement des priorités ainsi qu'à renforcer la redevabilité.

### Aperçu de l'approche par cluster

Conformément à la définition de la [note d'orientation du CPI](#), les clusters sont composés d'organisations humanitaires, comprenant des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales (ONG), le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et d'autres organisations de la société civile ainsi que, dans certains cas, d'autres parties prenantes, notamment des représentants des gouvernements. Ces organisations travaillent ensemble pour répondre aux besoins définis dans un secteur spécifique (*par exemple* logistique, coordination des camps, santé, protection). Les clusters mettent à la disposition des acteurs engagés dans une intervention sectorielle un cadre permettant de : Répondre conjointement aux besoins qui ont été définis en commun ; élaborer des plans d'intervention stratégique appropriés comportant des objectifs communs ; et assurer une coordination efficace, à la fois entre eux et avec les autorités nationales qui dirigent l'intervention.

L'approche par cluster vise à renforcer les capacités globales, l'efficacité et la gestion de l'intervention humanitaire de quatre manières principales :

- Assurer un encadrement plus prévisible et des responsabilités clairement définies en désignant des chefs de file de cluster chargés de la coordination des activités de leur secteur respectif.
- Garantir des interventions rapides et efficaces, notamment en maintenant des capacités mondiales, des listes d'experts formés et des stocks.
- Renforcer le partenariat entre tous les acteurs humanitaires et assurer des liens plus cohérents avec les autorités nationales.
- Améliorer la coordination stratégique sur le terrain et l'établissement des priorités, afin de réduire les lacunes et les doublons.

Il existe **11 clusters mondiaux**, possédant chacun une institution chef de file clairement désignée et un cahier des charges spécifique approuvé par le CPI qui définit les rôles et les responsabilités. L'approche par cluster est flexible et n'est pas imposée au niveau national sous une forme universelle, car sa coordination vise à être déterminée par le terrain et les besoins.

Activité du cluster	Institution chef de file
Coordination et gestion des camps	<a href="#">OIM/HCR</a>
Relèvement rapide	<a href="#">PNUD</a>
Éducation	<a href="#">UNICEF</a>
Télécommunications d'urgence	<a href="#">PAM</a>
Sécurité alimentaire	<a href="#">PAM</a> et <a href="#">FAO</a>
Santé	<a href="#">OMS</a>
Logistique	<a href="#">PAM</a>

Nutrition	<a href="#">UNICEF</a>
Protection	<a href="#">HCR</a>
Abris	<a href="#">FICR/HCR</a>
Eau, assainissement et hygiène (WASH)	<a href="#">UNICEF</a>

Dans toute intervention humanitaire, le coordonnateur de l'action humanitaire (CAH), ou le coordonnateur résident des Nations Unies (CR), si aucun CAH n'a été désigné, convient avec l'équipe de pays pour l'action humanitaire (HCT) des besoins sectoriels prioritaires et des structures de coordination associées (*à savoir* les clusters) qui sont appropriées pour l'intervention. Le CAH/CR et la HCT s'accordent également sur les acteurs humanitaires les mieux placés pour assumer la responsabilité de chef de file du cluster dans le contexte national spécifique. Cette décision se fonde sur la présence, la capacité et la volonté de l'organisation, ainsi que sur la structure d'encadrement du cluster mondial approuvée par le CPI. En raison de ses capacités et de ses ressources, un organisme des Nations Unies agit en général comme chef de file du cluster, mais des organisations de la société civile jouent de plus en plus un rôle d'encadrement ou de co-encadrement. Le CAH transmet ensuite l'accord relatif aux mécanismes de coordination et d'encadrement au niveau national au coordonnateur des secours d'urgence (ERC). Cet accord doit alors être approuvé par le CPI au niveau mondial.

Alors que les clusters visent à apporter plus de cohérence dans la coordination des interventions sectorielles, la coordination intercluster cherche à assurer une plus grande coordination à travers une intervention multisectorielle. Au niveau opérationnel, la coordination intercluster s'efforce d'assurer que le plan d'intervention humanitaire intersectoriel est clairement articulé, que les ressources sont correctement hiérarchisées entre les clusters, que les questions transversales (telles que le genre et l'environnement) et les domaines thématiques multisectoriels sont traités de manière appropriée et cohérente, que les lacunes et les doublons sont évités.

En outre, une coordination intercluster efficace est essentielle pour garantir que les activités intersectorielles (telles que les évaluations des besoins) sont bien coordonnées, que les stratégies de mobilisation des ressources et de plaidoyer sont cohérentes à travers tous les clusters, et que des stratégies de transition ainsi que des stratégies de sortie cohérentes et complètes pour les clusters sont élaborées d'un commun accord.

Un forum de coordination intercluster au niveau opérationnel est généralement mis en place, présidé par le chef du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) ou son représentant. Il réunit les coordinateurs des clusters qui représentent leur cluster respectif et agissent comme point focal pour les questions transversales. Le forum reçoit les conseils de la HCT sur les questions stratégiques et politiques et lui donne une rétroaction sur les priorités et préoccupations opérationnelles générales. La coordination intercluster doit être guidée à tout moment par les principes humanitaires et de partenariat et se doit de les promouvoir.

## **Chefs de file des clusters mondiaux**

Un chef de file de cluster est l'organisation mandatée par le CPI pour diriger la mise en œuvre de l'approche par cluster en ce qui concerne une dimension spécifique de l'action humanitaire (*par exemple* santé, abris, logistique). Il est responsable devant le coordonnateur des secours d'urgence (ERC) au niveau mondial et devant le CAH au niveau national. Par ailleurs, pour tout cluster défini par le CPI, le chef de file du cluster désigné est le **fournisseur de dernier recours**. Cela signifie que, si nécessaire, et en fonction de l'accès, de la sécurité et de la disponibilité des fonds, le chef de file du cluster doit être prêt à assurer la prestation des services requis pour combler les lacunes cruciales repérées par le cluster et intégrées dans le plan d'intervention

humanitaire. Cela représente l'engagement des chefs de file des clusters à faire tout leur possible pour assurer une intervention adéquate et pertinente.

L'approche par cluster fonctionne à deux niveaux. **Au niveau mondial**, l'objectif consiste à renforcer la préparation et la capacité technique de l'ensemble du système à répondre aux situations d'urgence humanitaire en désignant des chefs de file des clusters mondiaux, ainsi qu'en veillant à un encadrement prévisible et à la redevabilité dans tous les principaux secteurs ou domaines d'activité. **Au niveau national**, l'objectif est d'assurer une intervention plus cohérente et efficace en mobilisant des groupes d'organismes, d'organisations et d'ONG pour répondre de manière stratégique dans tous les secteurs ou domaines d'activité clés, chaque secteur possédant un chef de file clairement désigné, comme convenu par le CAH et la HCT. Le CAH, avec le soutien de l'OCHA, conserve la responsabilité de garantir l'adéquation, la cohérence et l'efficacité de l'intervention humanitaire globale et en rend compte à l'ERC.

Les chefs de file des clusters nationaux sont responsables devant le CAH d'encourager la mise en place d'un processus au niveau sectoriel, visant à assurer ce qui suit :

- Intégration des principaux partenaires humanitaires.
- Établissement et maintien de mécanismes de coordination humanitaire appropriés.
- Coordination avec les autorités nationales/locales, les institutions étatiques, la société civile locale et les autres acteurs concernés.
- Approches participatives et communautaires.
- Attention accordée aux questions transversales prioritaires.
- Évaluation et analyse des besoins.
- Préparation aux situations d'urgence.
- Planification et élaboration de la stratégie.
- Application des normes.
- Suivi et établissement de rapports.
- Plaidoyer et mobilisation des ressources.
- Formation et renforcement des capacités.
- Fourniture d'une assistance ou de services en dernier recours.

#### Activation des clusters

Dans le cadre du programme de transformation, la direction du CPI a convenu que l'activation des clusters devait être plus stratégique, moins automatique et plus limitée dans le temps que ce qui était observé auparavant. Les CAH ne doivent recommander leur activation que lorsqu'il existe une lacune déterminée dans l'environnement propice, justifiant leur activation. Il faut noter que 1) l'activation formelle des clusters peut être difficile dans des situations où la capacité du gouvernement est limitée ; 2) pour s'assurer que les clusters continuent à fonctionner uniquement lorsqu'ils sont strictement nécessaires, des plans de désactivation et de transition des clusters doivent être préparés dès que possible après l'activation ; le renforcement des capacités des partenaires locaux et du gouvernement doit être un objectif dès le départ.

Les critères d'activation des clusters sont remplis lorsque :

- Des lacunes dans l'intervention et la coordination existent en raison d'une forte détérioration ou d'un changement significatif de la situation humanitaire.
- La capacité d'intervention ou de coordination nationale existante n'est pas en mesure de répondre aux besoins d'une manière qui respecte les principes humanitaires en raison de l'ampleur des besoins, du nombre d'acteurs associés, de la nécessité d'une approche multisectorielle plus complexe ou d'autres contraintes affectant la capacité à intervenir ou à appliquer les principes humanitaires.

La procédure d'activation d'un ou de plusieurs clusters est la suivante :

1. Le CR/CAH et les institutions chefs de file des clusters (CLA), soutenus par l'OCHA, consultent les autorités nationales pour déterminer quels sont les mécanismes de coordination humanitaire existants et leurs capacités respectives.
2. Les CLA mondiales sont averties par leurs représentants nationaux et l'OCHA, avant la réunion de l'équipe de pays des Nations Unies (UNCT)/HCT pour discuter de l'activation, afin d'assurer leur représentation à la réunion.
3. Le CR/CAH, en consultation avec l'UNCT/la HCT, détermine les recommandations d'activation des clusters en s'appuyant sur l'analyse de la situation et la planification préalable. Dans chaque cas, la décision doit être fondée sur les critères susmentionnés.
4. Le CR/CAH, en consultation avec l'UNCT/la HCT, sélectionne les CLA en fonction de la capacité de coordination et d'intervention des organismes, de leur présence opérationnelle et de leur aptitude à intensifier leur action. La sélection des CLA reflète dans l'idéal les modalités mondiales, mais ce n'est pas toujours possible et parfois, d'autres organisations sont mieux placées pour être chefs de file. Dans le cadre du programme de transformation du CPI, les CLA ont été encouragées à envisager de mettre en place un partage clairement défini, convenu et soutenu de l'encadrement des clusters avec les ONG lorsque c'est possible.
5. Le CR/CAH écrit à l'ERC, après consultation de la HCT, pour présenter les modalités de cluster recommandées, proposer des CLA et expliquer pourquoi certains clusters doivent être activés. Lorsque des solutions de coordination en dehors du cluster ont également été convenues, elles sont aussi décrites.
6. L'ERC transmet la proposition à la direction du CPI pour approbation dans les 24 heures et en informe le CR/CAH en conséquence. La direction peut demander au Groupe des directeurs pour les situations d'urgence du CPI une discussion plus détaillée si nécessaire.
7. L'ERC écrit au CR/CAH pour confirmer l'approbation de l'activation des clusters proposés et/ou donner la rétroaction de la direction du CPI.
8. Le CR/CAH informe les partenaires concernés lorsque les décisions relatives aux clusters et aux CLA sont approuvées.

Le programme de transformation du CPI indique que les clusters seront gérés de manière professionnelle par des coordinateurs de cluster spécifiques, formés et expérimentés, que la gestion de l'information sera prioritaire et que les ressources seront mises en commun afin d'améliorer la collecte et l'analyse des données sur les progrès et l'impact des activités des clusters.

## Fonctions des clusters

### 1. Soutenir la fourniture de services en :

- Mettant à disposition une plateforme qui garantit que la prestation de services est guidée par le plan d'intervention humanitaire et les priorités stratégiques.
  - Mettant au point des mécanismes pour éliminer les doublons en matière de prestation de services.
-

<p><b>2. Éclairer les décisions stratégiques du CAH/de la HCT en :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparant des évaluations des besoins et une analyse des lacunes (entre et au sein des clusters, à l'aide d'outils de gestion de l'information si nécessaire) afin d'éclairer l'établissement de priorités.</li> <li>• Définissant et trouvant des solutions aux lacunes (émergentes obstacles, aux doublons et aux questions transversales).</li> <li>• Formulant des priorités sur la base de l'analyse.</li> </ul>
<p><b>3. Planifier et mettre en œuvre les stratégies des clusters en :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborant des plans, des objectifs et des indicateurs sectoriels soutiennent directement la réalisation des objectifs stratégiques de l'intervention globale.</li> <li>• Appliquant et respectant des normes et lignes directrices communes.</li> <li>• Précisant les besoins de financement, aidant à établir les priorités et convenant des contributions des clusters aux propositions globales de financement humanitaire du CAH.</li> </ul>
<p><b>4. Contrôler et évaluer les performances en :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurant le suivi des activités et des besoins et en établissant rapports connexes.</li> <li>• Mesurant les progrès par rapport à la stratégie des clusters et résultats convenus.</li> <li>• Recommandant des mesures correctives si nécessaire.</li> </ul>
<p><b>5. Renforcer les capacités nationales en matière de préparation et de planification d'urgence.</b></p>	
<p><b>6. Soutenir un plaidoyer solide en :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérant les préoccupations et apportant des informations et messages clés à l'appui de la communication et des actions du cluster et de la HCT.</li> <li>• Menant des actions de plaidoyer au nom du cluster, de ses membres et des personnes touchées.</li> </ul>

Le chef de file du cluster, en plus de ses responsabilités de fournisseur de dernier recours, soutient les six fonctions principales du cluster.